



Commission des arbitres

Aide-mémoire pour les arbitres – Instructions pour les arbitres

Édition 2024

Indemnités d'arbitrage



Indemnités d'arbitrage

a) Indemnités d'arbitrage pour matches de championnat et d'entraînement

1. Les indemnités pour les matches du service des arbitres d'élite et des arbitres espoirs sont déterminées dans des directives spéciales.
2. Les indemnités des autres matches sont partagées pour moitié entre les clubs recevant et visiteur. Les exceptions figurent dans l'aide-mémoire „Résumé des lois du jeu spécifiques“.
3. Lors des matches de promotion le tarif est celui de la ligue immédiatement sup.
4. La distance la plus courte du domicile de l'arbitre au lieu du match (respectivement au stade) selon les indications de „GoogleMap“ (<http://maps.google.ch>) et en fonction de conditions normales de circulation, est déterminante pour fixer l'indemnité des arbitres. (En règle générale, trajet le plus court)
5. L'indemnité doit être encaissée avant le match !

Tableaux : voir page suivante



Catégories de jeu	Indemnité matches de championnat et matches d'entraînement (frais de voyage compris, CHF)						
	<i>Matches d'entraînement en trio d'arbitres:</i> voir let. b) de la page suivante <i>Matches d'entraînement avec des équipes de 3^{ème} ligue et inférieur:</i> Voir tableau ci-dessous; en cas de catégories de jeu différentes : indemnité = (tarif équipe 1 + tarif équipe 2) divisé par 2 Les matchs de playoff sont considérés comme des matchs de championnat						
Football masculin							
2 ^{ème} ligue interrégionale en trio (forfait et championnat seulement ; matches d'entraînement voir let. b) de la page suivante)	800.- (ARB = 320.- et AA = 240.-)						
	simple course / forfait						
	Jusqu'à 50 km	51 – 100 Km		101-150 km		Au-delà 150km	
2 ^{ème} ligue en trio (forfait et championnat seulement ; matches d'entraînement voir let. b) de la page suivante)	460.- ARB = 170.- AA = 145.-	490.- ARB = 180.- AA = 155.-		530.- ARB = 190.- AA = 170.-		570.- ARB = 210.- AA = 180.-	
	Jusqu'à 50 km	51 – 75 km	76 – 100 Km	101 – 125 km	126 – 150 km	Au-delà de 150 km	
3 ^{ème} ligue	150.-	180.-	210.-	230.-	250.-	280.-	
4 ^{ème} + 5 ^{ème} ligue / Corporatifs active	120.-	150.-	180.-	210.-	230.-	250.-	
Séniors 30	120.-	150.-	180.-	210.-	230.-	250.-	
Séniors 40 + Corporatifs séniors	110.-	140.-	170.-	200.-	220.-	240.-	
Séniors 50+	100.-	130.-	160.-	180.-	210.-	230.-	
M-19 Trio (forfait et championnat seulement ; matches d'entraînement voir let. b) de la page suivante)	800.- (ARB = 320.- und AA = 240.-)						
M-18 / M-17 / M-16 (Elite) en trio (forfait championnat seulement ; matches d'entraînement voir let. b) de la page suivante)	460.- ARB = 170.- AA = 145.-	490.- ARB = 180.- AA = 155.-		530.- ARB = 190.- AA = 170.-		570.- ARB = 210.- AA = 180.-	
M-16 Groupe B (ARB)	160.-	190.-	220.-	240.-	270.-	290.-	
M-15	150.-	180.-	210.-	230.-	250.-	280.-	
Footeco (9:9) FE-13 et FE-14 FE-13 sélection des partenariats	100.-	130.-	160.-	180.-	210.-	230.-	
BRACK.CH Youth League A	150.-	180.-	210.-	230.-	250.-	280.-	
BRACK.CH Youth League B	120.-	150.-	180.-	210.-	230.-	250.-	
BRACK.CH Youth League C	110.-	140.-	170.-	200.-	220.-	240.-	
Youth League Finals (Trio)	460.- ARB = 170.- AA = 145.-						
Jun. A régionaux	110.-	140.-	170.-	200.-	220.-	240.-	
Jun. B régionaux	100.-	130.-	160.-	180.-	210.-	230.-	
Jun. C régionaux	100.-	130.-	160.-	180.-	210.-	230.-	
Football féminin							
AXA Women's Super League en trio (forfait et championnat seulement ; matches d'entraînement voir let. b) de la page suivante)	800.- (ARB = 320.- et AA = 240.-)						
Quatrième officielle	120.-						



Finale Playoff- et Coupe Payé directement par l'ASF (CHF'1300; forfait)	<ul style="list-style-type: none"> • ARB = 650.- • AA = 300.- • Quatrième officielle = 300.- 					
	Jusqu'à 50 km	51 – 100 Km		101-150 km		Au-delà 150km
LNB (forfait et championnat seulement ; matches d'entraînement voir let. b) de la page suivante)	460.- ARB = 170.- AA = 145.-	490.- ARB = 180.- AA = 155.-		530.- ARB = 190.- AA = 170.-		570.- ARB = 210.- AA = 180.-
	Jusqu'à 50 km	51 – 75 km	76 – 100 Km	101 – 125 km	126 – 150 km	Au-delà de 150 km
Promotion de la relève M-20 / M-18	110.-	140.-	170.-	200.-	220.-	240.-
Finale Playoff et Coupe M-20 / M-18 Payé directement par l'ASF	460.- ARB = 170.- AA = 145.-					
1 ^{ère} – 2 ^{ème} ligue	120.-	150.-	180.-	210.-	230.-	250.-
3 ^{ème} – 4 ^{ème} ligue	110.-	140.-	170.-	200.-	220.-	240.-
Juniors féminines. A	110.-	140.-	170.-	200.-	220.-	240.-
Juniors féminines B & Juniors FF-19	100.-	130.-	160.-	180.-	210.-	230.-
	Jusqu'à 50 km	51 – 100 Km		101-150 km		Au-delà 150km
Juniors FF-19 (Trio)	460.- ARB = 170.- AA = 145.-	490.- ARB = 180.- AA = 155.-		530.- ARB = 190.- AA = 170.-		570.- ARB = 210.- AA = 180.-

b) Indemnités d'arbitrage en Trio pour matches d'entraînement (AR=Association régionale)

Arbitrage

1. Les matches d'entraînement avec participation d'équipes de la Super League, Challenge League et de la Première Ligue doivent être arbitrés par des trios: Convocation par la CA ASF.
2. Les arbitres pour les autres matches d'entraînement (y compris 2ème ligue inter, M-19, M-18 & M-17) sont convoqués par l'AR de l'équipe recevant qui décide si les matches avec participation d'une équipe de 2ème ligue régionale ou de la AXA Women's Super League ou LNB Féminin doivent être dirigés par un trio.

Indemnités

3. Indemnités pour les matches d'entraînement avec participation d'équipes de la Super League et Challenge League: selon les directives du service Arbitres Elite de la CA.
4. Indemnités pour les matches d'entraînement avec participation d'équipes de 1ère ligue, 2ème ligue inter, M-19, M-18, M-17, M-16, 2ème ligue régionale, AXA Women's Super League et LNB Féminin: selon le présent aide-mémoire.
5. Les tarifs pour les matchs d'entraînement contre des équipes de Super League / Challenge League ou de Promotion League et de 1ère Ligue restent inchangés.



Indemnités d'arbitrage pour matches d'entraînement (trio)	Montant (CHF)
Promotion League / 1ère Ligue contre :	
Promotion League / 1ère Ligue	400.-
2ème ligue inter / M-19 / AWSL	350.-
2ème ligue régionale ou M-18/M-17/M-16A ou LNB Féminin	325.-
Autres	250.-
2ème ligue inter, AXA Women's Super League et M-19 contre (les trios sont convoqués par la CA de l'AR du club recevant)	
2ème ligue inter / AWSL / U19	800.-
2ème ligue régionale ou M-18/M-17/M-16A ou LNB Féminin	630.-
Autres	300.-
M-18/ M-17 / M-16A contre (les trios sont convoqués par la CA de l'AR du club recevant)	
M-16A, M-17, M-18 ou 2e ligue-régionale (Trio)	460.-
Autres (ARB seul): (tarif M-16/M-17/M-18 (170.-) + tarif équipe XY) divisé par 2	
2ème ligue régionale contre :	
2ème ligue régionale (Trio)	460.-
Autres (ARB seul): (tarif 2ème ligue régionale (170.-) + tarif équipe XY) divisé par 2	
LNB Féminin contre : (les trios sont convoqués par la CA de l'AR du club recevant)	
LNB Féminin et 2ème ligue régionale masculine (Trio)	460.-
Autres (ARB seul): (tarif AWSL (320.-) + tarif équipe XY) divisé par 2	

c) Indemnités d'arbitrage pour matches de coupe (masculins)

Principe :

- Il n'est pas possible de faire valoir d'autres frais, l'indemnité est forfaitaire.
- Pour les matches de coupe où les Associations régionales sont compétentes le modèle d'indemnité suivant peut être pris en tant que base: Tarif équipe 1 + tarif équipe 2 divisé par 2 = indemnité de l'arbitre resp. du trio d'arbitre.
- Sous réserve des directives régionales, en principe une note de frais est à établir contenant le total de l'indemnité.
- L'indemnité est à payer par le club recevant avant le match.

Info: Dès le 1er janvier 2021 des indemnités spécifiques et des modalités d'indemnisation pour les matches des tours principaux de la Coupe (Coupe Suisse Helvetia) entreront en vigueur. Le versement des indemnités sera effectué directement par l'ASF selon les modalités actuelles.

- Les tarifs pour des matches en Coupe Suisse (Tour principal des hommes) contre des équipes de Super League / Challenge League ou de Promotion League et de 1ère Ligue restent inchangés.

Match	Trio/ARB	Indemnité (forfaitaire) CHF
Promotion League contre		
Promotion League	Trio	1100.-
1ère Ligue	Trio	(1100.- + 900.-) :2 = 1000.-
2ème ligue inter	Trio	(1100.- + 660.-) :2 = 880.-
2ème ligue	Trio	(1100.- + 410.-) :2 = 755.-
3ème ligue	Trio	(1100.- + 250.-) :2 = 675.-



4 ^{ème} ligue	Trio	(1100.- + 250.-) :2 = 675.-
1^{ère} Ligue contre		
1 ^{ère} Ligue	Trio	900.-
2 ^{ème} ligue inter	Trio	(900.- + 660.-) :2 = 780.-
2 ^{ème} ligue	Trio	(900.- + 410.-) :2 = 655.-
3 ^{ème} ligue	Trio	(900.- + 250.-) :2 = 575.-
4 ^{ème} ligue	Trio	(900.- + 250.-) :2 = 575.-
2^{ème} ligue inter contre		
2 ^{ème} ligue inter	Trio	800.-
2 ^{ème} ligue	Trio	(800.- + 490.-) :2 = 645.-
3 ^{ème} – 5 ^{ème} ligue	Trio	(800.- + 300.-) :2 = 550.-
2^{ème} ligue contre		
2 ^{ème} ligue	Trio	490.-
2 ^{ème} ligue	ARB	300.-
3 ^{ème} – 5 ^{ème} ligue	Trio	(490.- + 300.-) :2 = 395.-
3 ^{ème} ligue	ARB	(200.- + 180.-) :2 = 190.-
4 ^{ème} – 5 ^{ème} ligue	ARB	(200.- + 150.-) :2 = 175.-
3^{ème} ligue contre		
3 ^{ème} – 5 ^{ème} ligue	Trio	300.-
3 ^{ème} ligue	ARB	180.-
4 ^{ème} – 5 ^{ème} ligue	ARB	(180.- + 150.-) :2 = 165.-
4^{ème} ligue contre		
4 ^{ème} – 5 ^{ème} ligue	Trio	300.-
4 ^{ème} – 5 ^{ème} ligue	ARB	150.-
5^{ème} ligue contre		
5 ^{ème} ligue	Trio	300.-
5 ^{ème} ligue	ARB	150.-

d) Indemnités d'arbitrage pour matches de coupe (féminins)

Principe :

- Il n'est pas possible de faire valoir d'autres frais, l'indemnité est forfaitaire.
- Pour les matches de coupe où les Associations régionales sont compétentes le modèle d'indemnité suivant peut être pris en tant que base: Tarif équipe 1 + tarif équipe 2 divisé par 2 = indemnité de l'arbitre resp. du trio d'arbitre.
- Sous réserve des directives régionales, en principe une note de frais est à établir contenant le total de l'indemnité.
- L'indemnité est à payer par le club recevant avant le match.



Match	Trio/ARB	Indemnité (forfaitaire) CHF
AXA Women's Super League contre		
AXA Women's Super League	Trio	800.-
LN B	Trio	(800.- + 490.-) :2 = 645.-
1 ^{ère} – 4 ^{ème} ligue	Trio	(800.- + 300.-) :2 = 550.-
Ligue Nationale B contre		
LN B	Trio	490.-
1 ^{ère} ligue	Trio	(490.- + 200.-) :2 = 345.-
1 ^{ère} – 2 ^{ème} ligue	ARB	(200.- + 180.-) :2 = 190.-
3 ^{ème} – 4 ^{ème} ligue	ARB	(200.- + 170.-) :2 = 185.-
1^{ère} ligue contre		
1 ^{ère} – 2 ^{ème} ligue	ARB	180.-
3 ^{ème} – 4 ^{ème} ligue	ARB	(180.- + 170.-) :2 = 175.-
2^{ème} ligue contre		
2 ^{ème} ligue	ARB	180.-
3 ^{ème} – 4 ^{ème} ligue	ARB	(180.- + 170.-) :2 = 175.-
3^{ème} – 4^{ème} ligue contre		
3 ^{ème} – 4 ^{ème} ligue	ARB	170.-
Juniors féminines-19 (pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un tournoi)		
	ARB	160.-
	Trio	490.-

e) Indemnités pour des matches de coupe (promotion de la relève)

Match	Trio/ARB	Indemnité (forfaitaire) CHF
M-19 contre		
M-19	Trio	800.-
M-18 / M-17 / M-16 contre		
M-18	Trio	490.-
M-16 contre		
M-16	ARB	220.-
M-15 contre		
M-15	ARB	210.-

f) Indemnités pour des matches de coupe (Seniors)

Match	Trio/ARB	Indemnité (forfaitaire) CHF
Séniors 30+	Trio	490.-
	ARB	180.-
Séniors 40+	Trio	490.-
	ARB	170.-
Séniors 50+	ARB	160.-



g) Indemnités pour des matches de coupe (Match corporatifs)

Match	Trio/ARB	Indemnité (forfaitaire) CHF
Corporatifs actives contre		
Corporatifs actives	ARB	180.-
Corporatifs actives	Trio	490.-
Corporatifs séniors	ARB	$(180.- + 170.-) : 2 = 175.-$
Corporatifs séniors	Trio	490.-
Corporatifs séniors contre		
Corporatifs séniors	ARB	170.-
Corporatifs séniors	Trio	490.-

Indemnités pour des tournois voir aide-mémoire 12.1.5.